

DMSOI
Unité Activités Maritimes

97400 SAINT DENIS

N/Réf. RBE/DOI/2016-110

Le Port, le 8 août 2016

Affaire suivie par : Sylvain Bonhommeau et David Roos

Objet : Détermination zones pour essais filage, chalut et autres activités

V/Réf : courriel reçu le 21/04/2016

Monsieur,

Par votre courriel cité en référence, vous sollicitez l'avis de notre Institut dans le cadre de la définition de zone(s) adaptée(s) pour la réalisation d'essais sur des technologies de pêche dans la zone des 12mN (entre 4 et mN face du Port). Ces essais concerneraient notamment des tests de tractions de chalut sur des fonds de 400 à 560 m et de filage de palangre par des fonds de 1600 m.

Afin de vous apporter une réponse, nous avons besoin des informations techniques supplémentaires suivantes pour les différents types d'essais afin d'évaluer l'impact potentiel de ces derniers et définir des zones figées pour chaque type

- Quels sont les objectifs des tests ?
Par exemple : nouveaux chaluts, nouvelles espèces ciblées, ...
- Quels sont les caractéristiques techniques de l'engin testé ?
Par exemple : poids des panneaux, présence de chaînes, type d'engin (de fond, pélagique, ...), nombre de lignes/hameçons, ...
- Quels sont les caractéristiques de la campagne d'essai ?
Par exemple : durée du trait de chalut, nombre de coup de chalut, durée des essais, ...

Dans l'attente de ces informations, certains éléments peuvent déjà être pris en considération :

- Pour les engins dit de fond, nous préconisons que les essais soient effectués sur des zones sableuses par plus de 500 m.
- Pour les essais de palangres et dans le cas où ces essais ne concernent que le comportement de la palangre, nous préconisons de ne pas appâter les palangres.
- De manière générale, nous préconisons d'effectuer ces essais dans des zones qui ne sont pas des habitats sensibles et où il n'y a pas d'autres activités de pêche existante afin de ne pas risquer des conflits d'usages.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Réunion

B.P. 60
97822 Le Port cedex
La Réunion

téléphone 00 262 42 03 40
télécopie 00 262 43 36 84
<http://www.ifremer.fr/lareunion>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Si ces essais sont amenés à entraîner des captures, nous souhaiterions pouvoir y être associés afin de participer à l'identification des espèces, d'acquérir des informations sur ces dernières (taille, poids, ...), dans la mesure du possible réaliser des prélèvements (gonades, estomacs, otolithes, ...) et disposer des informations telles que le tracé GPS des activités. L'embarquement d'un observateur scientifique à bord du navire de pêche est souhaitable.

Sauf erreur de notre part, le chalutage de fond n'étant pas autorisé dans les ZEE françaises, nous nous interrogeons sur la pertinence des essais de chaluts dans un contexte international où les chalutages profonds sont remis en question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Magali DUVAL
Délégué Ifremer pour l'océan Indien